



Conseil de sécurité

Distr. générale
22 février 2016
Français
Original : anglais

Trente-et-unième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria

I. Introduction

1. Dans sa résolution 2239 (2015), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) jusqu'au 30 septembre 2016 et m'a prié de le tenir régulièrement informé de la situation au Libéria et de l'exécution du mandat de la Mission. Le présent rapport fait le point à mi-parcours sur les principaux faits survenus depuis mon rapport en date du 13 août 2015 (S/2015/620).

II. Principaux faits nouveaux

A. Situation politique

2. Le débat politique se focalise toujours plus sur l'élection présidentielle de 2017, qui se déroulera dans un contexte politique, social et économique complexe se caractérisant par : les chocs économiques externes liés au recul des cours mondiaux des matières premières; les inquiétudes de la population à la perspective du retrait de la Mission; les défis que la transition dans le domaine de la sécurité soulève; la recrudescence des atteintes à l'ordre public; le peu de progrès accomplis sur la voie de l'adoption de textes législatifs primordiaux aussi bien pour la transition dans le domaine de la sécurité que pour les réformes politiques essentielles.

3. Le nombre des candidats à l'élection présidentielle de 2017 a encore augmenté, nourrissant les spéculations sur les alliances potentielles. Parmi les candidats déclarés figurent le Vice-Président Joseph Boakai (Unity Party), le Gouverneur de la Banque centrale, Joseph Mills Jones (indépendant), un sénateur du comté de Montserrado, George Weah (Congress for Democratic Change), un sénateur du comté de Nimba, Prince Yormie Johnson (indépendant), l'ancien candidat à la présidence Charles Brumskine (Liberty Party), l'homme d'affaires Benoni Urey (All Liberian Party), l'ancien Mministre des affaires étrangères Augustine Ngafuan Kpehe (Unity Party; l'ancienne Première Dame et sénatrice du district de Bong, Jewel Howard Taylor (National Patriotic Party). L'Unity Party a continué à subir une série de défections, qui a culminé en septembre et octobre avec la démission de quatre de ses parlementaires, dont le président de la Chambre des représentants.



4. Le 14 octobre, lors d'une réunion impromptue tenue à huis clos avec le Parlement, la Présidente, Ellen Johnson Sirleaf, a insisté sur la nécessité d'adopter les projets de loi en ce qu'ils allaient contribuer à la stabilité économique du pays et à la transition dans le domaine de la sécurité. Le 19 novembre, dans son discours à la nation, la Présidente a insisté sur les défis économiques auxquels le pays était confronté; à la fin du mois de novembre elle a en vain tenté de convaincre le Parlement de tenir une session extraordinaire de deux semaines pour faire avancer les textes relatifs aux questions économiques cruciales. Le Parlement a accompli quelques progrès en ce qui concerne les textes législatifs relatifs à la sécurité; le 19 janvier le Sénat a voté en faveur du projet de loi relatif aux armes à feu et aux munitions et l'a transmis pour accord à la Chambre des représentants, où il reste en instance d'examen. Dans son discours annuel devant le Parlement, le 25 janvier, la Présidente a insisté à nouveau sur les défis économiques et a annoncé des mesures d'austérité destinées à contrebalancer les effets de la baisse attendue des recettes. Elle a dit faire confiance aux institutions de sécurité libériennes dans le contexte de la transition dans le domaine de la sécurité et du transfert à ces institutions des responsabilités en matière de sécurité dont la MINUL était investie jusque-là.

5. Au cours de la période considérée plusieurs révocations, démissions et nominations de hauts responsables se sont produites au sein du Gouvernement. Le 24 août, la Présidente a démis le Vice-Ministre des affaires étrangères, en charge de la coopération internationale et de l'intégration économique, pour « conduite inappropriée » en lien avec une enquête sur le détournement de fonds provenant du Gouvernement japonais. Le 9 octobre, elle a révoqué le Ministre de l'intérieur, Morris Dukuly, et a accepté la démission du Ministre des affaires étrangères, Augustine Ngafuan. Le 10 septembre et le 27 novembre, respectivement, les préfets des comtés de Bong et de Grand Bassa ont démissionné suite à des allégations de corruption et d'abus de pouvoir. Le 6 janvier, la Présidente a nommé au poste de Ministre des affaires étrangères la Représentante permanente du Libéria auprès de l'Organisation des Nations Unies, Marjon Kamara, et Henrique Tokpa, au poste de Ministre de l'intérieur. Le Sénat a confirmé ces deux nominations le 26 janvier.

6. L'élection partielle organisée dans le comté de Lofa en raison du décès d'un membre de la Chambre des représentants s'est déroulée pacifiquement, le 29 décembre, bien que le déploiement de la police ait été retardé suite à la mise à disposition tardive des fonds. Le taux de participation a été de 32,6%, les femmes représentant 48,6% des votants. Lors de l'annonce des résultats de cette élection partielle, la Commission électorale nationale a publié à titre pilote une ventilation par sexe des votants. En janvier, dans le cadre d'un projet appuyé par le Programme des Nations Unies pour le développement et la Fondation internationale pour les systèmes électoraux, la Commission a publié des données ventilées par sexe sur les personnes ayant voté aux élections sénatoriales de décembre 2014.

7. Deux des litiges liés aux élections sénatoriales de 2014 n'ont pas encore été tranchés. Le nouveau scrutin dont la Cour suprême a ordonné la tenue dans trois circonscriptions du comté de Bong, par son arrêt du 7 août, n'a pas encore eu lieu; le candidat indépendant, et désormais Ministre de l'intérieur, M. Tokpa, a décidé de ne pas s'y présenter. Il reste aussi à statuer sur une plainte soumise à la Cour suprême visant le recomptage partiel dans le comté de Lofa ordonné antérieurement.

8. Les 2 et 4 février, en séance plénière, des membres de la Chambre des représentants se sont inquiétés de la situation en matière de sécurité dans le contexte

du processus de retrait de la Mission, ont demandé aux responsables de la sécurité nationale de tenir des séances d'information et ont appelé la Présidente à demander à l'ONU de maintenir la présence militaire et policière de la MINUL à un niveau conséquent après les élections de 2017.

B. Réconciliation nationale, réformes politiques et gouvernance

9. Des réformes primordiales, dont la modification de la Constitution, la réforme agraire et la décentralisation, progressent, mais avec lenteur. Après l'échec de l'examen des projets de loi relatifs aux droits fonciers et à l'autorité foncière durant une session prolongée du Parlement, d'août à octobre, la Commission foncière a engagé de nouvelles consultations avec les parties prenantes jusqu'à l'expiration de son mandat, le 9 janvier, mais elle a poursuivi ses activités au-delà de cette date. Cinq des six centres de coordination foncière, qui avaient aidé au règlement informel de litiges fonciers, ont fermé par la suite faute de financement, ce qui a amoindri encore la capacité des tribunaux locaux à régler les litiges fonciers.

10. Le 13 août, dans une lettre au Parlement, la Présidente a exposé ses vues sur les 25 propositions de modifications présentées par le Comité de révision de la Constitution, se disant notamment opposée à l'assujettissement de l'attribution de la nationalité à un critère de race ainsi qu'à la disposition proclamant le Libéria « État chrétien ». Du 17 au 19 novembre, la Chambre des représentants s'est réunie avec le Comité, à Ganta (comté de Nimba), pour étudier les avis des experts sur les modifications proposées. Les consultations n'ont pas encore débuté au Sénat.

11. Avec l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix, la Commission nationale indépendante des droits de l'homme a continué à travailler sur l'application du programme de réconciliation nationale sur le modèle de la case à palabres. En septembre et octobre 2015, quatre forums sur les pratiques des cases à palabres ont été organisés pour différents groupes ethniques. Validé en décembre, le rapport sur ces forums a mis en évidence les défis liés à la compétence, aux activités et à l'application générale du programme. Les retards dans l'application et le manque persistant de capacités au sein de la Commission pour assurer la conduite du processus demeuraient préoccupants.

12. Le 15 septembre, la Présidente a publié un rapport d'étape sur la suite donnée aux recommandations de la Commission Vérité et réconciliation. Le précédent rapport de ce type avait été publié en janvier 2011. Dans le rapport du 15 septembre il est indiqué que sur un total de 207 recommandations 142 avaient été mises en œuvre ou étaient en train de l'être et que 18 ne se prêtaient pas à une mise en pratique. Au sujet de la lustration, le rapport renvoie à l'arrêt de 2011 par lequel la Cour suprême a estimé contraire à la Constitution tout recours à la lustration sans procédure régulière et préconise que l'avis de l'Association du Barreau soit sollicité avant qu'une quelconque disposition ne soit prise. Dans le rapport il est indiqué que les recommandations sur des mesures visant à favoriser la bonne gouvernance, comme le paiement de réparations et la mise en cause pénale, seraient traitées progressivement. Le 13 octobre, la Chambre des représentants a pris note du rapport et a demandé un supplément d'informations à la Présidente; le 15 octobre le Sénat a établi un comité spécial pour étudier le rapport.

13. Des progrès ont été enregistrés dans la lutte contre la corruption. Le 25 août, l'ancien directeur général de l'Office des forêts et quatre coaccusés ont été reconnus

coupables d'avoir délivré illégalement des permis d'exploitation de forêts privées. Les accusés ont fait appel. En novembre, cinq hauts fonctionnaires de l'Agence de lutte contre la drogue, dont le Chef du renseignement et l'enquêteur en chef adjoint, ont été révoqués suite à des allégations d'extorsion et de concussion. En janvier, suite à des enquêtes les visant pour complicité présumée dans des vols à main armée, sept hauts fonctionnaires de la police nationale ont été suspendus et l'ouverture de poursuites à leur encontre a été recommandée. En septembre, la Commission de lutte contre la corruption, en collaboration avec la Commission de la gouvernance, a achevé la rédaction du projet de stratégie pour la mise en œuvre du Code de conduite national, qui vise à assurer le plein respect du Code d'ici à la fin de 2016. Des enquêtes menées par la Commission de lutte contre la corruption ont abouti à l'ouverture, en décembre, du procès de deux anciens hauts responsables de l'Autorité portuaire nationale. Le rythme des enquêtes et des poursuites demeure lent dans les affaires de corruption, en raison avant tout de l'insuffisance des ressources financières et des capacités de la Commission de lutte contre la corruption et du Ministère de la justice, ainsi que des problèmes de coordination entre les deux. Au titre de la lutte contre la corruption dans le système judiciaire, le 4 février le juge en chef a suspendu deux juges pour entrave, assimilable à de la corruption, à la régularité de la procédure.

14. En octobre, la Commission des comptes publics a présenté ses conclusions suite à des auditions publiques consacrées à l'examen de six rapports d'audit établis par la Commission générale de vérification des comptes relatifs à des ministères, à des organismes et à des entreprises publiques, pour approbation en session plénière par la Chambre des représentants puis communication à la Présidente, en y joignant un nouvel appel à donner une suite aux recommandations formulées dans les rapports transmis par le Parlement les années précédentes. Dans ces rapports, il est notamment fait état de violations flagrantes de la loi de 2010 relative à l'attribution des marchés et concessions publics, de la loi de 2009 relative à la gestion des finances publiques, d'une mauvaise gestion des ressources humaines et de détournements de fonds. Le 27 janvier, Transparency International a publié son rapport mondial sur l'indice de perceptions de la corruption, qui plaçait le Libéria au 83^e rang ex-aequo sur un total de 168 pays, en progrès comparé au 95^e rang sur 175 pays qu'occupait le Libéria en 2014. Selon un rapport de la même organisation, publié le 1^{er} décembre, sur les 28 pays d'Afrique subsaharienne, le Libéria affiche le plus mauvais bilan, arrivant au dernier rang pour la concussion d'agents publics au cours des 12 derniers mois et à l'avant dernier rang pour les efforts déployés par les pouvoirs publics afin de combattre la corruption.

15. Le 9 décembre, la Suède s'est engagée à verser 5 millions de dollars sur deux ans pour appuyer la réforme relative à la décentralisation. La MINUL a continué à soutenir l'équipement ou la construction de 10 des 15 centres de service de comté, qui fournissent des services publics qui n'étaient avant disponibles qu'à Monrovia.

C. Situation sur le plan de la sécurité

16. La situation en matière de sécurité est dans l'ensemble restée stable au Libéria. Une série d'incidents violents a toutefois montré que les risques de déstabilisation persistaient du fait de l'exacerbation des tensions sociales imputable à l'augmentation du nombre de licenciements par des entreprises concessionnaires, des litiges fonciers, de l'accès limité aux moyens de subsistance et de la porosité

des frontières. Plusieurs cas de justice populaire ont été signalés, visant, en particulier, des personnes suspectées d'implication dans des vols à main armée ou des meurtres rituels. Ces incidents semblent s'être multipliés pendant la période considérée.

17. Plusieurs incidents violents concernant des entreprises concessionnaires ont été signalés. Le 12 octobre, dans le comté de Bong, deux agents de sécurité de la mine de China Union ont été tués par des bandits armés; cinq suspects ont été arrêtés. Le 26 octobre, lors d'une manifestation, 50 anciens employés d'une société de sécurité privée revendiquant le versement d'indemnités qui leur seraient dues ont fait irruption dans les locaux d'ArcelorMittal dans le comté de Grand Bassa. Le 9 novembre, à Grand Bassa aussi, six hommes armés ont attaqué les bureaux de l'Equatorial Palm Oil pour tenter de voler l'argent de la paie. En septembre, à la plantation d'hévéas de la Cocopa, dans le comté de Nimba, des interventions de responsables gouvernementaux et du Représentant spécial du Secrétaire général ont permis de calmer les travailleurs qui avaient menacé de lancer un mouvement de masse pour protester contre le non-paiement de leurs salaires. Face à la poursuite du non-paiement, des travailleurs ont menacé un cadre, le 3 février, et incendié une partie des installations de la plantation, le 6 février. Dans le comté de Montserrado, les opérations initiales de démolition de constructions illégales sur des terrains destinés à une zone industrielle et les expulsions connexes se sont déroulées du 18 janvier au 5 février sans susciter de grande opposition grâce à des interventions en temps utile de la MINUL et de responsables gouvernementaux. Des occupants du quartier de la rocade du Capitol, à Monrovia, ont manifesté le 6 février après avoir reçu des préavis d'expulsion, ils ont bloqué la route à proximité du siège de la police et jeté des pierres sur des véhicules jusqu'à leur dispersion par la police.

18. Plusieurs cas d'autodéfense ont été signalés. Le 19 août, dans le comté de Nimba, un groupe a ouvert le feu sur trois personnes suspectées de vol à main armée, blessant deux d'entre elles. Le 13 septembre, dans un camp minier du comté de Grand Gedeh, suite à une rixe une foule a fait irruption dans la cellule du poste de police du camp et battu un homme à mort. Au total 40 suspects ont été arrêtés. Le 2 décembre, à Monrovia, après la découverte des corps de deux enfants dans un véhicule, des habitants du quartier ont mis le feu à la maison du propriétaire du véhicule, qu'ils suspectaient d'avoir tué ces enfants à des fins rituelles.

19. Dans le comté de Nimba, après la mort d'un motocycliste, imputée à un meurtre rituel, des membres d'un syndicat ont organisé une manifestation le 30 septembre pour protester contre l'incapacité de la police à faire face à une série de meurtres rituels présumés dans le comté. La manifestation a dégénéré en émeute quand la foule a attaqué et saccagé un dépôt de la police, libéré les détenus, incendié des habitations et des voitures et s'est livrée à un pillage généralisé. La police nationale a rétabli l'ordre, avec le soutien de la MINUL. Il a été procédé à l'arrestation de 45 personnes, 42 étant mises en accusation pour sédition et incendie criminel et trois pour meurtre.

20. Les institutions libériennes continuent à éprouver des difficultés à intervenir avec rapidité et efficacité en cas d'atteintes violentes à l'ordre public, ainsi qu'à administrer la justice. En particulier, le déploiement inadapté et inefficace des ressources dans le pays et la faiblesse persistante de la chaîne de commandement et de contrôle entravent l'action de la police. La police est pourtant parvenue à améliorer son aptitude à planifier et assurer le déploiement d'effectifs pour garantir

la sécurité de certains grands événements, comme elle l'a montré lors de deux matchs internationaux de football joués à Monrovia le 8 octobre et le 13 novembre.

D. Questions régionales

21. En ce qui concerne la sécurité, la situation est restée calme dans les régions frontalières mais des violences sporadiques et des incidents liés à des activités agricoles illégales persistent dans les zones limitrophes de la Côte d'Ivoire. Le 1^{er} septembre, à l'issue d'une mission d'établissement des faits, les autorités du comté de Grand Gedeh ont constaté avec inquiétude que des éléments ivoiriens et burkinabés armés continuaient à se livrer à des activités agricoles sur le territoire libérien. Selon une plainte adressée au Ministère de l'intérieur, dans un incident de cet ordre un groupe d'Ivoiriens et de Burkinabés armés auraient blessé un habitant de Joe Village, dans le comté de Grand Gedeh. La vente alléguée de terres par des fonctionnaires du comté à des ressortissants ivoiriens et burkinabés rend encore plus complexe la situation. Le 2 décembre, à Olodio, en Côte d'Ivoire, à une vingtaine de kilomètres de la frontière avec le Libéria, une attaque armée contre les forces de sécurité ivoiriennes a causé la mort de onze personnes et en a poussé 38 autres à s'enfuir au Libéria. Aucun élément recueilli n'a permis d'établir l'implication dans cette attaque de personnes venues du côté libérien de la frontière.

22. La deuxième réunion du Conseil conjoint des chefs et des aînés s'est tenue du 16 au 18 janvier à Guiglo, en Côte d'Ivoire. Elle a rassemblé des chefs traditionnels et communautaires libériens et ivoiriens ainsi que des représentants des autorités administratives venus débattre de l'amplification de la collaboration transfrontalière et de mécanismes propres à renforcer la paix et la sécurité dans les zones frontalières. Cette réunion s'est achevée avec la signature, en présence des présidents respectifs des deux pays, d'un communiqué affirmant la détermination des signataires à coordonner les efforts tendant à stabiliser la frontière, y compris en assurant le rapatriement librement consenti des réfugiés ivoiriens accueillis au Libéria. Lors de la cérémonie de clôture, le Président de la Côte d'Ivoire, Alassane Ouattara, a annoncé que la frontière entre la Côte d'Ivoire et le Libéria serait rouverte en mars et il a appelé au maintien de la présence de la MINUL au Libéria au-delà des élections nationales libériennes de 2017. Dans une lettre conjointe en date du 29 janvier adressée au Secrétaire général, les deux Présidents ont demandé le maintien dans les deux pays des missions des Nations Unies, y compris de la force de réaction rapide de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, au-delà des élections de 2017 au Libéria.

E. Situation humanitaire

23. Le 3 septembre, au terme de la flambée de maladie à virus Ebola détectée le 29 juin dans le comté de Margibi, le Libéria a été pour la deuxième fois déclaré exempt d'Ebola. Une nouvelle flambée a été signalée dans le comté de Montserrado le 19 novembre, mais aucun nouveau cas n'ayant été détecté dans les 42 jours suivants, le 14 janvier le Libéria a été une troisième fois déclaré exempt d'Ebola. La riposte efficace qui a permis de contenir ces deux foyers, en particulier grâce au suivi et au contrôle des contacts, a montré que le Gouvernement renforçait petit à petit sa capacité à gérer de telles urgences. L'annonce, le 15 janvier, du premier décès confirmé imputable à Ebola en Sierra Leone depuis que ce pays avait été

déclaré exempt d'Ebola, le 7 novembre, met néanmoins en relief le risque de rechute. L'Organisation mondiale de la Santé a indiqué que de nouvelles flambées d'Ebola restaient probables dans les prochains mois et a insisté sur la nécessité d'une vigilance soutenue et du maintien à un niveau élevé des capacités de réaction.

24. Au 15 février, le Libéria accueillait 31 096 réfugiés ivoiriens enregistrés, dont 22 597 vivant dans un camp et 8 499 dans une communauté d'accueil. La réunion tripartite qui a rassemblé à Monrovia, les 9 et 10 décembre, des représentants de la Côte d'Ivoire, du Libéria et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a débouché plus tard ce même mois sur le rapatriement librement consenti de 1 117 réfugiés, la frontière demeurant néanmoins fermée. Les attaques récentes le long de la frontière sud-est avec la Côte d'Ivoire semblent avoir freiné le rythme des rapatriements librement consentis de réfugiés ivoiriens mais le flux s'est poursuivi et au total depuis le 18 décembre 6 042 réfugiés ivoiriens ont librement consenti à être rapatriés et ont pu être réinstallés avec succès en Côte d'Ivoire.

F. Situation relative aux droits de l'homme

25. En septembre, le Libéria a adressé au Conseil des droits de l'homme sa réponse aux 186 recommandations formulées lors de l'Examen périodique universel auquel le pays s'est soumis en mai 2015. Le Gouvernement a accepté 147 de ces recommandations, en particulier celles relatives au problème des violences sexuelles et sexistes, à l'accès à la justice, aux droits économiques, sociaux et culturels, et, infléchissement positif par rapport à l'examen concernant le Libéria effectué au titre du premier cycle de l'Examen périodique universel en 2011, les recommandations relatives à l'incrimination des mutilations génitales féminines. Le Libéria a pris note des 39 autres recommandations, dont celles relatives aux droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres et à l'abolition de la peine de mort. Le 19 septembre, le Gouvernement a adressé une invitation permanente aux titulaires de mandat au titre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme.

26. Le Libéria a poursuivi sa collaboration avec les mécanismes des droits de l'homme des Nations Unies en parachevant, avec le soutien de la MINUL, son « document de base commun », ce qui est un grand pas sur la voie de la résorption de son arriéré de rapports à soumettre en vertu des obligations lui incombant au titre des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme auquel il est partie. En octobre, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a examiné les septième et huitième rapports périodiques combinés du Libéria. Dans ses observations finales, le Comité a appelé à l'élimination des pratiques discriminatoires et préjudiciables, à l'incrimination sans réserve des mutilations génitales féminines et à l'adoption de mesures propres à renforcer la participation des femmes à la vie politique. Le Comité a noté que l'exécution du Plan d'action national du Libéria pour les droits de l'homme continuait à être freinée, du fait avant tout des capacités insuffisantes de plusieurs grands ministères et institutions clefs de surveillance, dont la Commission nationale indépendante des droits de l'homme.

27. En octobre, la Commission a publié son premier rapport annuel, couvrant 2014, dans lequel sont exposés les problèmes cruciaux liés aux droits de l'homme et formulées diverses recommandations sur l'éducation, la santé, la liberté de la presse, les droits des femmes, la violence sexuelle et sexiste et la détention

provisoire. L'incapacité de la Commission à établir dans le prolongement de ce rapport un mécanisme et des structures fonctionnels pour la réception et le suivi des plaintes émanant du public a toutefois limité l'exercice effectif de son mandat. Une liste de candidats recommandés pour nomination à la Commission a été présentée à la Présidente en août 2015. Quatre membres ont été nommés le 6 janvier; deux postes restent à pourvoir.

28. En décembre, un deuxième juge a été nommé au Tribunal pénal E pour connaître des affaires de viol. Un projet de loi relatif à la violence familiale est en cours d'examen par le Parlement. L'action de sensibilisation de la population s'est poursuivie avec la campagne « Lui pour Elle » lancée le 5 juin 2015 par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) afin d'inciter les hommes et les garçons à s'opposer à la violence sexuelle et sexiste et à promouvoir l'égalité et l'équité entre les sexes. En décembre, la MINUL a lancé une campagne contre l'exploitation et les sévices sexuels, ainsi que la campagne nationale « Seize journées d'action contre la violence sexiste ».

29. Au cours de la période considérée, la Mission a suivi et documenté plus d'une quinzaine d'affaires de violations graves des droits de l'homme imputées à des membres d'institutions libériennes du secteur de la sécurité, dont 13 mettant en cause des policiers (une affaire de viol, six agressions physiques et deux cas de torture, notamment). Des enquêtes internes ont été diligentées dans plusieurs de ces affaires, mais elles avancent lentement. L'enquête se poursuit dans l'affaire d'une femme de 19 ans qui, selon la police, se serait pendue le 20 octobre durant sa garde à vue, dans le comté de Montserrado. Dans une autre affaire, le 13 septembre le Directeur adjoint des opérations du Service de protection de l'Exécutif aurait agressé une femme avec un tesson de bouteille; il a été révoqué pour ce motif le lendemain.

30. Le 18 décembre, la Mission et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont publié conjointement un rapport public dressant un tableau des problèmes en lien avec les droits de l'homme soulevés par certaines pratiques traditionnelles en vigueur au Libéria, afin de porter à l'attention du Gouvernement et d'autres parties prenantes les incidences préjudiciables de certaines pratiques traditionnelles sur les droits de l'homme et l'état de droit. Dans une communication officielle, le Ministre de la justice a informé la MINUL de sa décision de donner instruction aux ministères et aux institutions gouvernementales concernés de mettre en œuvre les recommandations formulées dans le rapport, selon qu'il convient.

G. Situation économique

31. Les effets de la maladie à virus Ebola et la chute des cours mondiaux des matières premières ont nui à la reprise économique et à la croissance du Libéria. Les projections relatives au produit intérieur brut ont été révisées à la baisse à 0,3 % pour 2015, contre 0,7 % en 2014, suite au recul de l'investissement et de la production dans le secteur des produits de base, en particulier du minerai de fer et du caoutchouc. Les recettes provenant de l'impôt sur le revenu et des bénéfices tirés du commerce international sont tombées de 41,0 millions au premier trimestre de l'exercice budgétaire 2014/15 à 39,7 millions de dollars au même trimestre de l'exercice budgétaire 2015/16. Les recettes de base escomptées pour septembre 2015 ont été chiffrées à 34,6 millions de dollars, contre 46,5 millions en septembre

2014. Le déficit courant s'est creusé, passant de quelque 28 % du produit intérieur brut en 2013 à environ 31 % en 2014, à cause principalement du fort recul des exportations induit par l'épidémie d'Ebola et de la baisse des prix des produits de base, qui n'ont été compensés qu'en partie par l'aide fournie par les donateurs en relation avec la lutte contre l'épidémie d'Ebola et par la baisse des cours pétroliers. Le montant brut des réserves de change est tombé de 411 millions de dollars à la fin de 2014 à 394 millions de dollars en septembre 2015. Le 19 janvier, le Ministère des finances et de la planification du développement a annoncé que le budget national approuvé pour l'exercice 2015/16 devait être réduit de quelque 70 millions de dollars (le total étant ramené de 622,7 millions à 552,8 millions de dollars).

III. Renforcement des capacités nationales dans les secteurs de la sécurité et de la justice

A. Transition dans le domaine de la sécurité

32. Dans sa résolution 2239 (2015), le Conseil de sécurité a souligné qu'il incombe en premier et dernier ressorts au Gouvernement libérien d'assurer la sécurité et la protection de sa population, a affirmé qu'il comptait que le Gouvernement libérien assumerait pleinement l'ensemble des compétences en matière de sécurité exercées par la MINUL le 30 juin 2016 au plus tard et a prié la MINUL d'aider les organismes de sécurité libériens à protéger les civils au cas où les conditions de sécurité se détérioreraient au point de remettre en cause la stratégie adoptée sur le plan de la paix et de la stabilité. L'appui que la Mission apporte au Gouvernement dans le domaine de la sécurité connaîtra donc une profonde mutation le 30 juin 2016, avec la réduction du rôle d'intervenant de la Mission et la cessation de ses tâches spécifiques liées à la sécurité. Le plan de transition du Gouvernement prévoit la prise en charge de ces tâches et trace la voie vers un exercice durable des responsabilités en matière de sécurité en faisant une place à certains éléments essentiels au développement du secteur de la sécurité libérien, notamment l'aptitude à diriger, la surveillance, la réforme institutionnelle et la décentralisation des institutions de sécurité. Mon Représentant spécial a poursuivi sa collaboration active avec le Gouvernement et avec les partenaires internationaux en vue de favoriser les progrès concernant tous les aspects de la transition en matière de sécurité.

33. Sur les 10 tâches spécifiques liées à la sécurité que la MINUL assumait quand le Conseil de sécurité national a approuvé le plan du Gouvernement, le 6 mars 2015, six (dont l'entretien des aéroports, l'escorte de sécurité pour les transferts de fonds, la sécurité armée dans les deux prisons nationales et le service de garde statique de trois installations nationales primordiales) ont déjà été transférées au Gouvernement. Des progrès ont été faits vers le transfert des quatre tâches restantes (sécurité des personnes très importantes, inspection des armes appartenant à l'État, patrouilles maritimes et neutralisation des explosifs). Des retards dans le financement ont nécessité un aménagement du calendrier de prise en charge de la sécurité des personnes très importantes, le transfert de cette tâche étant maintenant prévue en mai. La MINUL continuera à procéder à des inspections d'armes jusqu'en juin 2016, en application de la résolution 2237 (2015) du Conseil de sécurité.

34. Les retards dans le processus d'adoption des textes législatifs primordiaux relatifs au secteur de la sécurité conjugués à des carences dans le financement des activités liées à la transition dans le domaine de la sécurité continuent à freiner les progrès. À ce jour, sur les 206 activités conditionnant la réussite du transfert des responsabilités dans le domaine de la sécurité inscrites dans le plan du Gouvernement, 14 % seulement ont été intégralement exécutées, 65 % sont en cours d'exécution dans les délais prévus, 4 % en cours d'exécution avec du retard et 1 % avec beaucoup de retard, et 16 % n'ont pas encore débuté. Il faut rappeler que le plan de transition initial avait été chiffré à plus de 104 millions de dollars. Son budget a été par la suite ramené à 38 millions de dollars à l'issue de plusieurs cycles de planification. Vu que ni les indicateurs ni les activités n'ont été revus à la baisse, le Gouvernement libérien et la MINUL peinent à assurer l'exécution du plan. Face aux difficultés financières que connaît le pays, le Gouvernement n'a pu décaisser que 10 des 20 millions de dollars affectés à la transition dans le budget national. Si le Parlement devait approuver le montant révisé des crédits inscrits au budget, l'enveloppe budgétaire consacrée à la transition serait en fin de compte de 13 millions de dollars au lieu des 20 prévus. Étant donné que les donateurs n'ont pas apporté un appui financier suffisant au processus de transition, une opération d'inventaire a été lancée pour déterminer, eu égard aux ressources disponibles, les domaines prioritaires dans lesquels il y a lieu d'intervenir avant juin et les domaines où une intervention peut s'inscrire dans le plus long terme. Cette opération devrait permettre d'éclairer le dialogue à venir avec la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix.

35. La police nationale et le Bureau de l'immigration et de la naturalisation ont sensiblement amplifié le déploiement de leurs effectifs respectifs dans l'ensemble du pays. Ces deux entités ont formé de nouvelles recrues et dispensé une formation continue à leurs agents, tout comme l'Agence de lutte contre la drogue, le Service national libérien de lutte contre l'incendie, le Bureau des services pénitentiaires et de la réadaptation et les Forces armées du Libéria. Des progrès ont été faits en matière de gestion des armes à feu : toutes les armes à feu remises en dotation à l'armée et à l'Agence nationale de sécurité ont été marquées et celles attribuées à la police nationale et au Service de protection de l'Exécutif le seront plus tard en février. L'exécution de la stratégie globale prévoyant la création de conseils de sécurité de comté et de district s'est poursuivie durant la période considérée.

36. Les progrès ont été limités pour ce qui est de la composante du plan visant à professionnaliser le secteur de la sécurité. Des textes législatifs primordiaux n'ont pas encore été adoptés et il n'a pas été procédé à la restructuration organisationnelle requise. Les projets de loi relatifs à la police, au service de l'immigration et au contrôle des armes à feu et des munitions sont encore à l'examen au Parlement. De plus, les systèmes administratifs facilitateurs n'ont pas été établis, les composantes du plan axées sur la sécurité des personnes, notamment le contrôle et l'obligation de rendre compte, l'administration de la justice et l'imposition de la sécurité, ont été négligées et l'évaluation des incidences plus larges de la transition pour « l'ensemble du gouvernement » reste à effectuer.

B. Sécurité nationale : stratégie et dispositif

37. Les obstacles au bon fonctionnement de l'Unité libérienne de lutte contre la criminalité transnationale ont persisté, du fait, notamment, que son comité ne s'est

pas réuni régulièrement et n'a pas donné d'orientations adéquates. Le défaut de stratégie nationale de lutte contre les crimes transnationaux et les crimes graves, le manque de capacités et l'insuffisance de l'appui apporté par les partenaires, y compris sur le plan financier, ont aussi entravé son fonctionnement. Le Ministre de la justice s'emploie à redynamiser l'Unité et à l'intégrer officiellement au dispositif du secteur de la sécurité du pays, mais cette tâche reste à accomplir.

C. Police nationale

38. Au 15 février, les effectifs de la police nationale étaient de 5 170 personnes, dont 18,6 % de femmes. Le 24 octobre, 312 nouveaux agents, dont 99 femmes, ont achevé leurs études à l'école de police. L'accent mis par la MINUL sur la nécessité de privilégier encore plus la qualité par rapport à la quantité dans la formation et le perfectionnement des policiers, d'affecter des ressources spécifiques au développement des compétences et de fournir un équipement adéquat aux policiers en activité a eu pour aboutissement une réorientation bienvenue – l'effectif prévu de la prochaine classe de recrues a été ramené de 675 à 108.

39. La police nationale a affiché une aptitude grandissante à planifier et dispenser une formation à tous les niveaux. Durant la période considérée, l'équipe mobile de formation de l'école de police a dispensé une formation en cours d'emploi dans plusieurs domaines, dont les droits de l'homme et la protection des civils, la médecine légale et la gestion des flottes de véhicules. L'école de police a apporté un appui aux activités de formation de l'Agence de lutte contre la drogue et du Service de protection de l'Exécutif et a dispensé un cours de gestion supérieure à 38 agents, dont deux femmes. Ce cours a aidé à renforcer les compétences en matière de direction et de gestion au sein de la police, dans le prolongement de la session de formation à la direction tenue pour 79 agents en 2014 par l'Institut ghanéen de gestion et d'administration publique, lequel dispense actuellement un autre cours de formation à la direction à 14 Libériens membres des forces de l'ordre.

40. Des efforts concertés ont été menés pour remédier au déploiement restreint de la police hors du comté de Montserrado, où près de 80 % de ses effectifs étaient concentrés auparavant. Conformément au plan de transition du Gouvernement, et avec l'appui de la MINUL, la police nationale a élaboré un plan pour le déploiement de policiers dans d'autres comtés, en fonction du calendrier prévu pour le retrait de la Mission, de la densité de population et du taux de délinquance. Le déploiement, financé sur les crédits inscrits au budget de l'État au titre de la transition, a commencé en décembre et 367 policiers assurant des patrouilles sont désormais en poste dans les huit comtés frontaliers. La Mission a appuyé ces efforts, en particulier en formant des cadres supérieurs et intermédiaires pour renforcer les capacités en matière de commandement, de contrôle et de communications. La Division des normes professionnelles de la police nationale a été décentralisée au niveau régional, avec un financement du Centre de coordination mondial pour la police, la justice et l'administration pénitentiaire, ce dans le souci d'améliorer la situation sur les plans de la discipline et de l'obligation de rendre compte.

D. Bureau de l'immigration et de la naturalisation

41. Au 15 février, les effectifs du Bureau de l'immigration et de la naturalisation étaient de 2 346 personnes, dont 30,4 % de femmes. Au terme de leur formation de nouvelles recrues ont été déployées dans les comtés, portant à 1 563 le total des agents de l'immigration postés hors de Monrovia. Avec l'appui de la Mission, le Bureau a dispensé à 800 agents, dont 213 femmes, une formation en cours d'emploi sur la gestion de l'immigration et de la sécurité aux frontières, en insistant sur la traite des personnes, la gestion des contrôles aux frontières, l'identification des documents et la détection des fraudes, le droit de l'immigration, les patrouilles et la surveillance aux frontières, et la planification des opérations. En lien avec le projet de loi relatif au service de l'immigration, le Bureau a finalisé un plan stratégique quinquennal couvrant la réforme de la législation et de la gouvernance, la valorisation des ressources humaines, la transformation et la revitalisation des institutions, la sécurité aux frontières et la gestion et la restructuration de l'information.

E. Les institutions judiciaires, juridiques et pénitentiaires

42. Le système de justice pénale présente des carences systémiques, en particulier un dispositif restreint de contrôle interne, des procédures administratives déficientes et un cadre juridique obsolète, et elles ont continué à causer de grands retards dans l'administration de la justice; le taux moyen de recours à la détention provisoire dans les affaires traitées a pourtant diminué un peu pour s'établir à 68 %. Seules 8 des 199 affaires de violences sexuelles et sexistes traitées en 2015 dans le comté de Montserrado ont abouti à un procès. La population carcérale a augmenté, passant de 1 914 à 2 010 personnes entre août 2015 et février 2016, dont 1 363 personnes en détention provisoire. Pour obtenir réparation, la plupart des Libériens continuent à recourir au système de justice traditionnel - plus accessible et plus réactif.

43. Durant la période considérée, des bureaux de gestion des jurys et une unité chargée de faciliter le transfert des affaires au sein du système ont été mis en place, de même que quatre unités de poursuites spécialisées. Les consultations sur la définition de politiques en matière d'aide judiciaire et de protection des témoins ont continué. Des progrès ont aussi été enregistrés dans l'exécution du projet concernant les centres de justice et de sécurité, financé par le Fonds pour la consolidation de la paix : six agents supplémentaires ont été déployés afin de soutenir la décentralisation de l'Unité pour la répression des violences sexuelles et sexistes dans les futurs centres de Harper (comté de Maryland) et de Zwedru (comté de Grand Gedeh), en appoint aux trois défenseurs publics et aux trois procureurs précédemment postés dans ces comtés au titre dudit projet. En octobre a été approuvé un texte fixant la marche à suivre pour mener à son terme ce projet en l'alignant sur le Plan de transition et en privilégiant une prestation de services décentralisée par comté plutôt que par région.

44. Le gros investissement dans le système de justice effectué par le canal de ce projet n'a pas encore produit tous ses effets, ce en raison du caractère systémique des difficultés susmentionnées. Ces huit dernières années, le Gouvernement a souscrit à un certain nombre de recommandations tendant à remédier à ces difficultés, mais ces dernières persistent car les recommandations n'ont pas été appliquées ou l'ont été de manière inefficace et non coordonnée.

45. La sécurité dans les établissements pénitentiaires demeure un sujet de préoccupation, malgré la diminution du nombre d'évasions. Durant la période considérée, cinq cas de troubles dans des prisons ont été signalés; ils étaient motivés par des plaintes contre la durée excessive de la détention provisoire ou contre des mauvais traitements. Afin d'inscrire dans la durée les progrès réalisés sur la voie de la mise en place d'un système pénitentiaire professionnel et fonctionnel au Libéria, en septembre la Mission a, en collaboration avec l'Administration suédoise des établissements pénitentiaires et des services de probation, dispensé à 25 hauts responsables du Bureau de l'administration pénitentiaire et de la réadaptation, dont cinq femmes, une formation sur les questions stratégiques et les compétences en matière de direction. Tous les directeurs de prison du Libéria ont commencé à utiliser la matrice pour le développement de la gestion, mise au point par la Mission, pour évaluer trimestriellement le comportement professionnel des hauts responsables et faciliter la fourniture de conseils individualisés par un mentor. En janvier une formation devait être dispensée avec l'appui de la Mission à 140 agents nouvellement recrutés, dont 28 femmes, afin de renforcer la capacité du Bureau à gérer les installations dans tout le pays, mais elle a été reportée suite à un retard dans le décaissement des fonds.

F. Forces armées du Libéria

46. Au 15 février, les effectifs des Forces armées du Libéria étaient de 2 050 personnes, dont 85 femmes. Le déploiement de l'armée est resté limité à Monrovia, hormis une unité du génie en poste à Gbarnga et un petit détachement de la Garde côtière posté sur une base d'opérations avancées à Buchanan. Le Libéria a continué à mettre un contingent à la disposition de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali.

IV. Déploiement de la Mission des Nations Unies au Libéria

47. Dans sa résolution 2239 (2015), le Conseil de sécurité a autorisé la reprise de la quatrième phase du retrait progressif de la MINUL, estimant ainsi que le Gouvernement libérien serait en mesure d'assumer pleinement, le 30 juin 2016 au plus tard, l'ensemble des compétences en matière de sécurité exercées par la Mission. Le projet de reconfiguration de la MINUL, exposé dans mon précédent rapport, vise à doter la Mission des capacités minimales nécessaires pour assurer la sécurité et la protection du personnel et des installations des Nations Unies, y compris les services médicaux d'urgence, ainsi que des capacités logistiques et de génie minimales pour appuyer les opérations. Avec le soutien de la force de réaction rapide de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, cette reconfiguration permet de disposer des capacités minimales nécessaires pour apporter un appui restreint aux services de sécurité libériens au cas où la détérioration des conditions de sécurité conduirait à remettre en cause la stratégie adoptée en faveur de la paix et de la stabilité. Parallèlement, la MINUL a continué, au moyen de ses activités de communication stratégique, d'informer la population de son retrait et de la rétrocession prévue des compétences en matière de sécurité aux autorités nationales.

A. Composante militaire

48. Au 15 février, les effectifs militaires de la Mission s'établissaient à 3 371 personnes (contre un maximum autorisé de 3 590 personnes), dont 171 femmes. La quatrième phase du retrait progressif de la Mission s'est poursuivie, l'objectif étant de ramener les effectifs militaires à 1 240 personnes au 30 juin. Les trois bataillons d'infanterie situés à Monrovia et le long des frontières avec la Côte d'Ivoire et la Guinée devraient ainsi laisser place à un seul bataillon situé à Monrovia, doté d'éléments habilitants qui puissent mettre à la disposition des services de sécurité nationaux des moyens d'intervention rapide si les conditions de sécurité venaient à se dégrader dangereusement. Les effectifs de certaines unités de transport et de génie seraient réduits. Dans le cadre de la réduction des capacités de la Mission, les 50 observateurs militaires seront regroupés dans les cinq bureaux de la Mission (à Gbarnga, Voinjama, Greenville, Harper et Zwedru) et à Monrovia et travailleront en étroite collaboration avec la police civile des Nations Unies et les bureaux d'appui pour s'acquitter de fonctions ordinaires de suivi et de communication d'informations.

B. Composante police

49. Au 15 février, l'effectif de police de la MINUL s'établissait à 1 155 personnes (dont 20 % de femmes), contre un effectif autorisé de 1 515 personnes. Sur ce total, on dénombrait 279 conseillers pour les questions de police et d'immigration et 876 policiers relevant de sept unités de police constituées. Deux de ces unités étaient déployées à Monrovia et les cinq autres à Gbarnga, Greenville, Tubmanburg, Voinjama et Zwedru. La réduction progressive de l'effectif de police de la MINUL s'est poursuivie, l'objectif étant de ne plus compter que 606 personnes au 30 juin, dont 226 conseillers pour les questions de police et d'immigration à Monrovia et dans les cinq bureaux extérieurs et 380 policiers relevant de trois unités de police constituées, basées à Monrovia, Gbarnga et Zwedru.

50. En application de la résolution 2239 (2015), la composante police de la Mission a apporté un appui ciblé à la police nationale et au Bureau de l'immigration et de la naturalisation, en mettant particulièrement l'accent sur le développement de leurs systèmes de direction et de gestion interne et de leurs mécanismes de responsabilité, le renforcement des structures de commandement et de contrôle et l'amélioration des capacités de gestion à l'échelle des comtés. Afin de renforcer les capacités nationales de planification en vue du processus de transition, la composante police de la Mission a établi, en collaboration avec les autorités de l'État hôte, un système permettant de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan de transition et de coordonner conjointement les activités menées en vue de la réalisation des objectifs de transition.

C. Composante civile

51. En application de la résolution 2239 (2015), la rationalisation et le regroupement de la composante civile de la Mission se sont poursuivis. On s'emploie actuellement à ramener d'ici au 30 juin de 73 à 35 le nombre de sites occupés par la MINUL dans l'ensemble du pays (en plus du quartier général de la Mission). Les bureaux des 15 comtés seront regroupés en cinq bureaux répartis dans

les agglomérations urbaines et les centres de transit. Ces bureaux continueront de contribuer à l'exécution du mandat de la Mission, en particulier en ce qui concerne la transition en matière de sécurité, les droits de l'homme, les bons offices et le soutien politique aux réformes de la gouvernance, ainsi que l'appui fourni au Gouvernement en faveur de la protection des civils. Au 15 février, les bureaux des comtés de Gbarpolu, Grand Cape Mount, Grand Kru, Montserrado, Nimba et River Cess avaient été fermés, et leurs fonctions transférées, respectivement, aux bureaux des comtés de Bomi, Bong, Margibi, Maryland et Grand Bassa.

52. Au 15 février, le personnel civil de la MINUL comptait 1 302 membres, dont 182 Volontaires des Nations Unies, pour 1 455 postes inscrits au budget. Les femmes représentaient 23,2 % de l'ensemble du personnel civil, 26,2 % des 484 membres du personnel des services organiques et 21,4 % des 818 agents administratifs.

D. Questions relatives à l'appui

53. La saison des pluies, qui dure de mai à octobre, continue de poser problème, le réseau routier limité du Libéria ne permettant alors pas d'importants mouvements logistiques et les opérations aériennes étant considérablement réduites. Le secteur privé ne propose toujours pas de prestations qui pourraient se substituer aux activités des militaires de la MINUL et de ses services chargés du transport, qui assurent l'approvisionnement. Le système médical national laisse beaucoup à désirer. Afin de pouvoir déployer du personnel civil et des forces de police hors de Monrovia et faciliter le déploiement *in extremis* de personnel militaire, notamment de la force de réaction rapide, la MINUL aura encore besoin de moyens essentiels, tels que des véhicules de transport terrestre de grande capacité, des moyens aériens, des moyens de transport maritime, des capacités de génie et des installations médicales. Dans la mesure du possible, la MINUL s'efforcera de recourir à des services commerciaux pour se procurer les moyens nécessaires, y compris dans le cadre de la mise en commun de services avec l'équipe de pays des Nations Unies. Soucieuse de procéder à un retrait responsable et bien géré, elle poursuivra ses activités de dépollution de l'environnement à mesure qu'elle fermera et cédera au Gouvernement ou à des entités du secteur privé ses sites, notamment ceux de ses composantes militaire, police ou civile, et que le matériel appartenant aux Nations Unies sera liquidé et éliminé, s'il y a lieu.

E. Déontologie et discipline

54. Au cours de la période considérée, quatre accusations d'exploitation et d'atteintes sexuelles mettant en cause des membres du personnel de la Mission ont été enregistrées, ainsi que neuf allégations de faute grave, dont une impliquant des militaires de la Mission en poste à Gbarnga. Un enquêteur national a été nommé par le pays fournisseur du contingent concerné pour faire la lumière sur l'affaire de Gbarnga. En vue d'atteindre l'objectif de zéro cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles, la MINUL a mis en place, à son quartier général et dans toutes ses unités, des comités chargés d'effectuer une surveillance, de sensibiliser à tous les aspects de cette forme de violence et d'en rendre compte. Le 9 décembre, la MINUL a lancé une campagne visant à nommer des « champions » de la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, qui joueraient un rôle de premier plan dans la suite à

donner aux accusations et la prévention de cette violence à l'échelle des comtés et recevraient les plaintes et apporteraient un appui aux victimes au moyen d'un mécanisme local d'orientation. Cette campagne a été étendue avec succès à l'ensemble du pays par le Ministère du genre, des enfants et de la protection sociale.

F. Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

55. Aucune attaque majeure n'a été perpétrée contre le personnel, les biens ou les opérations des Nations Unies au cours de la période à l'examen. Cependant, 24 infractions sans arme ont été commises contre des membres du personnel, ainsi que 5 infractions à main armée. Trois membres du personnel sont morts de causes naturelles. On a dénombré 115 accidents de la route mettant en cause du personnel et 2 actes de vandalisme contre des biens des Nations Unies. Trois arrestations et placements en détention de membres du personnel des Nations Unies ont été enregistrés.

V. Observations

56. La rétrocession effective au Libéria, le 30 juin 2016 au plus tard, des compétences en matière de sécurité exercées par la MINUL marquera un tournant important dans l'histoire du pays. Je me félicite des progrès qui ont été accomplis à ce jour à cet égard, bien qu'il reste encore beaucoup à faire pour réaliser pleinement les objectifs du plan de transition. Il me paraît souhaitable d'accorder plus d'attention encore à l'amélioration des qualifications et du professionnalisme du personnel des services de sécurité libériens, au renforcement de leur souci de servir la population, ainsi qu'à l'adoption d'une stratégie efficace de communication et de mobilisation en faveur de la transition en matière de sécurité. Il s'agit de conditions essentielles pour renforcer la confiance que la population accorde au secteur de la sécurité et instaurer les conditions nécessaires à une sécurité et une stabilité durables.

57. Je me félicite du meilleur fonctionnement des services de sécurité libériens, ainsi que de l'amélioration de la coopération interinstitutions. À mesure que la MINUL continue de réduire ses effectifs militaire et de police, tout en regroupant également sa composante civile dans l'ensemble du pays, il importe que les autorités nationales suivent une démarche pangouvernementale afin de répondre de manière globale aux répercussions plus générales du retrait de la Mission. Dans un premier temps, il est essentiel d'adopter une approche nationale globale de la transition en matière de sécurité. Je demande donc de nouveau aux pouvoirs exécutif et législatif de renforcer leur coopération afin de faire promulguer et appliquer dans les plus brefs délais des textes de loi essentiels sur le secteur de la sécurité, y compris les lois sur les services de police et d'immigration et le contrôle des armes à feu et des munitions.

58. Le Libéria se trouve à un stade décisif de la mise en place d'un dispositif de sécurité fiable et durable pour ses citoyens. Il sera essentiel de déterminer à quel moment il conviendra le mieux de procéder à l'examen de la mise en œuvre de la stratégie de sécurité nationale de 2008. En outre, renforcer la capacité des organes législatifs d'exercer un contrôle efficace sur le secteur de la sécurité et décentraliser ce secteur grâce à la mise en place des conseils de sécurité des comtés et des

districts constitueront des mesures vitales en vue de renforcer l'application du principe de responsabilité à l'échelle du secteur, de garantir une approche participative de la sécurité et d'améliorer les réponses que les institutions concernées apportent aux besoins de sécurité des collectivités.

59. Les difficultés financières que le Gouvernement rencontre dans la mise en œuvre du plan de transition sont très préoccupantes. S'il est primordial à cet égard que le Gouvernement s'acquitte des engagements qu'il a pris, je demande instamment aux partenaires bilatéraux et multilatéraux d'apporter leur appui à la transition en matière de sécurité, en particulier par des mesures qui renforcent la confiance que le public accorde au personnel du secteur de la sécurité. La transition en matière de sécurité serait sinon fragilisée, ce qui risquerait de remettre en cause les nombreux progrès réalisés à ce jour en faveur de la consolidation de la paix. Je me félicite à cet égard de la contribution du Gouvernement suédois, qui s'est engagé à verser un montant supplémentaire de 1,2 million de dollars au Fonds d'affectation spéciale pour la justice et la sécurité, qui sera utilisé dans les domaines essentiels que constituent l'alerte rapide, la surveillance, l'appui aux poursuites judiciaires et à l'administration pénitentiaire, la police de proximité et la protection des témoins.

60. Je me félicite des mesures prises par le Gouvernement pour donner suite à de graves allégations de corruption et de faute grave mettant en cause des fonctionnaires. Il importe également que ces mesures soient suivies d'enquêtes crédibles et de poursuites judiciaires en bonne et due forme et que les personnes impliquées aient à rendre compte de leurs actes si leur culpabilité est établie. Les allégations de corruption à l'encontre d'agents de l'État et le sentiment que ces derniers sont corrompus sapent la confiance que la population accorde au Gouvernement et mettent en échec les efforts que celui-ci déploie pour remédier à des griefs de longue date, tels que l'exclusion socioéconomique, ainsi que d'autres clivages sociaux et politiques qui demeurent des sources potentielles de conflit. Je demande instamment au Gouvernement de lutter plus activement contre la corruption et de coopérer plus énergiquement avec la population dans ce domaine.

61. La multiplication actuelle de violents troubles de l'ordre public me préoccupe, notamment parce que ces actes risquent d'être de plus en plus fréquents dans un contexte de difficultés économiques et de conduire à des conflits. Si la police nationale n'est pas visée en priorité lors de ces incidents, il est néanmoins profondément inquiétant de constater que des installations et des agents de la police ont parfois été pris pour cibles. Ces incidents mettent en évidence le manque de confiance du public à l'égard de l'appareil judiciaire, dont les policiers sont les représentants les plus visibles. Je demande instamment au Gouvernement et au système judiciaire, agissant avec l'appui de la Mission, d'examiner les principaux facteurs qui expliquent la méfiance de la population à l'égard de l'appareil judiciaire et d'y remédier et de progresser dans la mise en œuvre des recommandations acceptées à l'échelle nationale au terme de la conférence de 2013 sur la justice pénale, qui prévoyaient de combler, selon une approche globale, les lacunes fondamentales et endémiques du système judiciaire.

62. L'incident qui a été causé le 30 septembre à Ganta (comté de Nimba) par des chauffeurs de mototaxi qui pensaient qu'un de leurs collègues avait été victime d'un meurtre rituel témoigne de la nécessité urgente de continuer à améliorer le déploiement des services de sécurité hors de Monrovia, de hiérarchiser l'affectation de moyens limités, d'étendre la police de proximité, ainsi que de renforcer les

structures de commandement et de contrôle qui permettraient à la police de prévenir, de contrer et d'endiguer les troubles de l'ordre public. Il est encourageant de constater que des efforts sont faits pour déployer la police nationale hors de Monrovia et que les capacités de préparation et de déploiement de cette dernière lors de manifestations publiques semblent s'améliorer, bien que les retards dans les déploiements lors de l'élection partielle organisée dans le comté de Lofa montrent qu'il faut améliorer la planification intégrée de la sécurité, notamment dans le contexte des préparatifs des élections de 2017. Les capacités d'intervention ne peuvent à elles seules assurer la sécurité du peuple libérien. Je demande instamment au Gouvernement de veiller à ce que les déploiements de police servent à renforcer les mesures de prévention prises au niveau des comtés, en mettant l'accent sur les campagnes d'information et les activités de médiation, notamment en accordant une plus grande importance à la police de proximité et au bon fonctionnement des conseils de sécurité des comtés et des districts qui seront mis en place.

63. De même, l'inquiétude de la population à la suite de meurtres rituels présumés et les réactions violentes qui ont suivi sont très préoccupantes. Je me félicite de la publication par la MINUL et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme du rapport sur les pratiques traditionnelles néfastes, qui sont entièrement contraires aux obligations relatives aux droits de l'homme qui incombent au Libéria sur le plan international. J'encourage vivement le Gouvernement à mettre en œuvre les recommandations formulées dans ce rapport et à combattre ces violations des droits de l'homme, en s'attaquant sans plus tarder non seulement aux meurtres rituels, mais aussi à la mutilation génitale féminine et d'autres graves violations des droits de l'homme. Je me félicite de la poursuite des efforts visant à prévenir et à combattre la violence sexuelle et sexiste, tout en demeurant profondément préoccupé par l'ampleur de ce phénomène, et je prie instamment le Gouvernement et toutes les parties prenantes de redoubler d'efforts à cette fin. Je me réjouis de la coopération accrue du Gouvernement avec les mécanismes de défense des droits de l'homme des Nations Unies, y compris l'examen périodique universel, les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales et les organes conventionnels, et engage vivement le Gouvernement à poursuivre cette collaboration.

64. Je suis toutefois préoccupé par la lenteur des réformes politiques et institutionnelles clefs qui sont essentielles à la promotion et au maintien de la réconciliation. Pour que le Gouvernement puisse faire valoir les droits des victimes et gagner la confiance de la population, il faut absolument que toutes les institutions et la société civile libériennes se mobilisent davantage sur le plan politique en faveur de la réforme constitutionnelle, la décentralisation, la réforme agraire et la bonne gouvernance, y compris la gestion des ressources naturelles et un système judiciaire efficace, transparent, responsable et indépendant. Je demande instamment que la législature examine et promulgue en temps voulu les projets de loi sur les droits fonciers et l'office foncier, ainsi que le projet de loi sur la gouvernance locale. J'appelle en outre toutes les parties prenantes libériennes à renouveler l'engagement qu'elles ont pris de mener rapidement à bien la réforme constitutionnelle.

65. S'il est vrai que les progrès accomplis en matière de développement national ont une incidence sur la réalisation d'un grand nombre des recommandations de la Commission Vérité et réconciliation, la mise en œuvre de chaque recommandation devrait faire l'objet d'une évaluation plus rigoureuse. Il est également essentiel de rendre compte systématiquement, objectivement, de manière approfondie et en

temps voulu de leur mise en œuvre pour montrer à l'opinion publique que la réalisation de ces recommandations progresse. J'encourage le Gouvernement à continuer d'instaurer un climat politique propice à la pleine mise en œuvre de toutes ces recommandations, notamment celles qui ont trait à la question de la responsabilité pénale, laquelle a, à ce jour, été peu prise en compte.

66. Aussi inquiétante que soit la réapparition du virus Ebola au Libéria en novembre, il est très encourageant de constater que les autorités nationales ont réagi rapidement et résolument en vue d'endiguer cette flambée épidémique de portée restreinte et se sont notamment employées sans tarder à rechercher et suivre les sujets contacts. La réapparition du virus en Sierra Leone le lendemain même du jour où l'ensemble de la région en avait été déclarée exempte constitue un rappel du risque de futures rechutes et de la nécessité de faire preuve de prudence. Cela souligne également l'importance d'une vigilance continuelle et de la coopération régionale.

67. Je me félicite des efforts constants déployés par les Gouvernements de la Côte d'Ivoire et du Libéria en vue d'améliorer la coordination aux fins de la stabilisation des zones frontalières, en particulier en organisant en janvier la deuxième session du conseil conjoint des chefs et anciens, qui s'inscrit dans le prolongement du processus de revitalisation quadripartite redynamisé en mars 2015 après le recul de l'épidémie d'Ebola. Je me réjouis également de la reprise en décembre des rapatriements librement consentis de réfugiés ivoiriens. Cette évolution témoigne des progrès accomplis dans la région sur la voie d'une paix robuste et durable. J'encourage les deux gouvernements à poursuivre l'instauration de conditions de sécurité et de sûreté aux frontières afin de faciliter le rapatriement librement consenti des réfugiés et d'apaiser les préoccupations que suscite la violence aux frontières, évoquée dans mon précédent rapport.

68. Comme je l'ai noté dans ce rapport, l'achèvement de la transition en matière de sécurité devrait conduire à réimaginer l'action de l'Organisation des Nations Unies au Libéria. Dans sa résolution 2239 (2015), le Conseil de sécurité m'a prié de lui présenter d'ici au 15 novembre 2016 un rapport qui comporterait des recommandations sur l'avenir de la MINUL et les formules qui pourraient être retenues par la suite pour continuer à apporter un appui au Gouvernement. J'invite donc ce dernier à continuer d'étudier des possibilités de partenariats bilatéraux ou régionaux dans la perspective du retrait de la MINUL. Je me félicite en outre de l'action menée résolument par la Commission de consolidation de la paix en vue d'accompagner le Libéria alors que celui-ci continue de progresser sur la voie du renforcement de la paix.

69. Je tiens à remercier mon Représentant spécial pour le Libéria, Farid Zarif, ainsi que tous les membres du personnel de la MINUL pour leur dévouement au service de la paix et de la stabilité au Libéria, ainsi que les pays qui fournissent des contingents et du personnel de police, l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Union du fleuve Mano et les autres organisations régionales et sous-régionales, les partenaires multilatéraux et bilatéraux, la Commission de consolidation de la paix, les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies et les organisations non gouvernementales pour l'appui constant qu'ils apportent à la paix et la sécurité au Libéria.

Annexe

Mission d'appui des Nations Unies au Libéria : effectifs militaires et effectifs de police au 15 février 2016

Pays	Composante militaire				Unités de police constituées	Policiers
	Observateurs militaires	Officiers d'état-major	Soldats	Total		
Allemagne	2	1	–	3		3
Argentine	–	–	–	–		3
Bangladesh	7	5	255	267		6
Bénin	–	1	–	1		–
Bolivie (État plurinational de)	2	–	–	2		–
Bosnie-Herzégovine	–	–	–	–		2
Brésil	2	1	–	3		–
Bulgarie	2	–	–	2		–
Chine	1	2	508	511	140	12
Égypte	5	–	–	5		4
Équateur	1	–	–	1		–
États-Unis d'Amérique	4	5	–	9		1
Éthiopie	5	4	–	9		–
Fédération de Russie	2	–	–	2		2
France	–	1	–	1		–
Gambie	1	–	–	1		5
Ghana	10	7	808	825		20
Inde	–	–	–	–	120	10
Indonésie	1	–	–	1		–
Jordanie	–	–	–	–	237	15
Kenya	–	–	–	–		18
Kirghizistan	2	–	–	2		3
Malaisie	3	1	–	4		–
Myanmar	2	–	–	2		–
Namibie	1	1	–	2		5
Népal	2	2	15	19	259	13
Niger	2	–	–	2		–
Nigéria	6	7	1 391	1 404	120	26
Norvège	–	–	–	–		16
Ouganda	–	–	–	–		6
Pakistan	4	9	88	101		–
Pologne	1	–	–	1		3
République de Corée	–	–	–	–		3
République de Moldova	2	–	–	2		–
Roumanie	2	–	–	2		2
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	–	–	–	–		1
Rwanda	–	–	–	–		3
Serbie	4	–	–	4		–
Sri Lanka	–	–	–	–		16

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>				<i>Unités de police constituées</i>	<i>Policiers</i>
	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Soldats</i>	Total		
Suède	–	–	–	–		11
Suisse	–	–	–	–		1
Thaïlande	–	–	–	–		2
Togo	2	1	–	3		–
Turquie	–	–	–	–		4
Ukraine	1	2	172	175		6
Yémen	–	1	–	1		9
Zambie	2	–	–	2		19
Zimbabwe	2	–	–	2		29
Total	83	51	3 237	3 371	876	279

